



Modalités pour l'identification des prélèvements biologiques

 	Laboratoire Mode opératoire D-Processus Réalisation,1.Pré-analytique	LBM-MO-238 V06
		Date d'application : 21/08/2020 Page : 1/3

1 - Objet

Ce mode opératoire a pour but de décrire la façon de réaliser l'étiquetage de l'ensemble des prélèvements biologiques adressés au laboratoire.

2 - Personnes concernées

- * Médecins, sages-femmes, internes
- * Le personnel soignant : cadres, infirmier(e)s
- * L'ensemble du personnel du laboratoire

3 - Définition

NA

4 - Contenu

4.1 Principe général

La phase préanalytique est primordiale pour la qualité et la validité des résultats d'examen de biologie médicale. Cette phase est réalisée sous la responsabilité du biologiste. L'article L.6211-15 précise que, dans le cas des prélèvements effectués par des préleveurs externes au laboratoire mais exerçant au sein d'un établissement de santé, les procédures applicables (le manuel de prélèvement) sont déterminées par le biologiste responsable du LBM. Le directeur de l'établissement veille à leur application.

4.1.1 Identification

Tout échantillon est identifié par le **préleveur au moment du prélèvement après vérification de l'identité à partir du bracelet porté par le patient ou en questionnant le patient selon le principe d'identité positive.**

4.1.2 Non-conformités

Le laboratoire attache une attention particulière au respect des exigences pré-analytiques qui sont détaillées dans le manuel de prélèvement disponible sur intranet. Sauf justification médicale particulière, le laboratoire refuse les prélèvements qui ne sont pas conformes à ses critères d'acceptabilité.

Ces non-conformités sont signalées, tracées dans le SIL et font l'objet d'un rapport d'édition. Enfin, ces non-conformités font l'objet d'un suivi d'indicateurs trimestriels, édités sous forme de tableau de bord commentés au niveau des unités de soins (revue de contrat) et servent de base à l'établissement d'actions correctives et préventives.

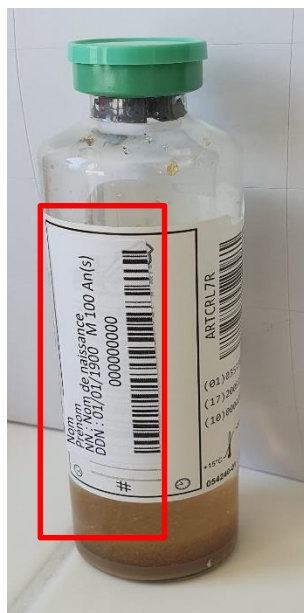
4.2 Identification des tubes et dispositifs de prélèvement



Coller l'étiquette de façon à laisser visible le contenu du tube (zone prévue à cet effet)

Utiliser préférentiellement des étiquettes imprimées avec code barre.

- 1) **L'identification** du prélèvement doit impérativement être faite au lit du malade. Le pré étiquetage est **formellement prohibé** et constitue une faute professionnelle.
 - 2) L'étiquette du patient est générée par le logiciel administratif. Une **vérification des informations contenues sur l'étiquette** doit être faite, surtout en cas d'éditions lors de la programmation d'une préadmission (les dates d'entrées peuvent ne pas correspondre)
 - 3) Les étiquettes doivent être collées verticalement dans l'axe d'un tube ou horizontalement pour les flaconnages, en laissant visible le contenu.
- Pour les étiquettes remplies de façon manuscrite (disposition dérogatoire), retranscrire les mêmes informations : nom, prénom, date de naissance, sexe)



L'étiquette du patient doit être collée de façon à **NE PAS RECOUVRIR** les codes-barres qui servent au laboratoire pour la traçabilité.

5 - Documents associés

- ✓ [LBM-MO-237](#) Modalités pour le remplissage des bons d'examens

6 - Documents de référence

- ✓ NF EN ISO 15189

Diffusion
- Unités de soins/ Laboratoire

Rédaction	Bruno CHANZY (Laboratoire - Annecy- Biologiste)	30/06/2020
Vérification	Heloise GARCIN (Laboratoire - Annecy- Technicien)	02/07/2020
Approbation	Sandrine BOUTRUCHE (Laboratoire - Annecy- Biologiste)	16/07/2020